

Délibération n°185-2025

COMITÉ DE DIRECTION

DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 23/01/2025, s'est réuni le 30/01/2025 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

Membres du Comité de Direction présents (dont 8 votants) :

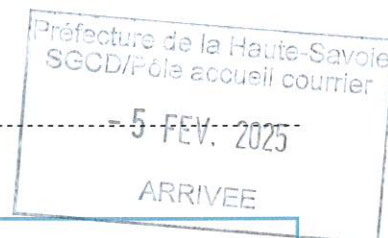
M. Michel ABRY, M. Sylvain BISTON, M. Denis BLANC, M. Philippe CAMUS, M. Jean-Philippe JOUBERT, Mme Léa JOURDAIN, Mme Catherine LANSARD, Mme Françoise PAILLE, M. Nicolas TRUFFET.

Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

Mme Chloé AIGON, M. Serge BERNARD-GRANGER, Mme Marilyn BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Éric CHASSAGNE, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Estelle JUGE, Mme Chantal MARCHAND, Mme Myriam MOUMEN, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD, M. David TOUZET.

Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)



OBJET

TABLEAU DES EFFECTIFS MINIMUMS ET RÉMUNÉRATIONS

Selon l'article R.133-10 du Code du Tourisme, le Comité de Direction délibère sur « la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations ».

Tableau des effectifs minimums et rémunérations :

Emploi	Echelon	Indice	Contrat	Horaire hebdo
Directrice	3.2	2829	CDD 3 ans	35 h
Chargée de communication	2.1	1650	CDI	35 h
Conseillère en séjour, régisseur principal	1.2	1520	CDI	35 h
Chargée de communication	2.1	1650	CDD de remplacement 2 mois 1/2	35 h
Conseiller en séjour	1.1	1470	CDD saisonnier 2 mois 1/2	35 h

Vu le tableau ci-dessus présenté par la Directrice ;

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs et le montant de leurs rémunérations.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Nicolas TRUFFET